

## **Liste des affaires au conseil municipal du 11 avril 2019**

*Appel nominal,  
Désignation d'un secrétaire de séance,  
Approbation du procès-verbal du 21 février 2019,*

### **Information au Conseil municipal :**

*Copie de l'arrêté préfectoral n° 2018/3879 du 23 novembre 2018 portant autorisation d'exploiter une unité de valorisation énergétique (UVE) par le SYCTOM, l'agence des déchets métropolitains ménagers, sur le territoire de la commune d'Ivry-sur-Seine.*

**2019-019** Attribution d'une subvention au projet de l'association Voix et Spectacle – exercice 2019  
Rapporteur : Madame LATEB

**2019-020** Attribution d'une subvention au projet de l'association AGECAM – exercice 2019  
Rapporteur : Madame LATEB

**2019-021** Attribution d'une subvention au projet de l'association Interculturelle du Val de Bièvre – exercice 2019  
Rapporteur : Madame LATEB

**2019-022** Attribution d'une subvention au projet de l'association La Grange aux QUEULX – exercice 2019  
Rapporteur : Madame LATEB

**2019-023** Attribution d'une subvention au projet de l'association la Compagnie Les Oiseaux de Nuit – exercice 2019  
Rapporteur : Madame LATEB

**2019-024** Attribution d'une subvention au projet de l'association DIALOGUE – exercice 2019  
Rapporteur : Madame LATEB

**2019-025** Attribution d'une subvention au projet de l'association EVADEH – exercice 2019  
Rapporteur : Madame LATEB

**2019-026** Attribution d'une subvention au projet de l'association Organisation des Karabins de Bicêtre – exercice 2019  
Rapporteur : Madame LATEB

**2019-027** Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la Convention de prestation avec l'association Coup de Pouce  
Rapporteur : Madame SOUGMI

**2019-028** Sollicitation de financements pour les travaux de réfection et d'isolation de la toiture de l'Ecole maternelle Jean Zay  
Rapporteur : Madame BOUCHER

**2019-029** Sollicitation d'une subvention pour l'achat de véhicules propres  
Rapporteur : Madame BOUCHER

**2019-030** Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer et déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à l'installation d'une climatisation réversible à la PMI  
Rapporteur : Madame LOEMBE

**2019-031** Réaménagement de onze prêts garantis à Kremlin-Bicêtre Habitat OPH  
Rapporteur : Monsieur PETIT

**2019-032** Consultation sur le projet de ZFE sur la commune de Villejuif  
Rapporteur : Madame BOUCHER

**2019-033** Convention entre la ville et le Département du Val de Marne relative à l'utilisation de l'outil de coordination des chantiers « OLIVIA »  
Rapporteur : Monsieur REISSER

**2019-034** Autorisation donnée au Maire de signer une convention annuelle avec le CIDEFE  
Rapporteur : Monsieur NICOLLE

**2019-035** Ressources Humaines – Renouvellement des conventions de mutualisation d'une assistante sociale et d'une psychologue du travail pour le personnel avec l'établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre  
Rapporteur : Monsieur NICOLLE

**2019-036** Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs  
Rapporteur : Monsieur NICOLLE

*Compte-rendu des décisions prises par le Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE du 11 AVRIL 2019**

**OBJET MIS  
EN DELIBERATION**

**N° 2019-019**

**ATTRIBUTION D'UNE  
SUBVENTION AU PROJET  
DE L'ASSOCIATION  
VOIX ET SPECTACLE—  
EXERCICE 2019**

**NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 25  
Représentés..... 8  
Absents..... 2**

**Le 11 avril 2019 à 20h30** les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 29 mars 2019.

**Membres présents :**

M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme MERSALI LALOUP, M. LAURENT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme KHABBAZ, M. DEBAH.

**Membres représentés :**

M. GIRIER par Mme BOYAU  
Mme BASSEZ par M. VOT  
Mme ETIENNE EL MALKI par Mme MATHONNAT  
M. TRAORE par Mme MERSALI  
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI  
Mme BENBELKACEM par M. ROUSSEAU  
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ  
Mme BOUCHER par M. BANBUCK

**Membres absents :**

M. GIBLIN  
M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. REISSER

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROJET DE L'ASSOCIATION  
VOIX ET SPECTACLE— EXERCICE 2019**

Madame LATEB expose au conseil,

En 2010, le constat avait été réalisé que pour certaines associations, les demandes de subvention de fonctionnement ne correspondaient pas à leurs besoins plus ponctuels pour l'organisation d'un projet spécifique.

Ainsi, depuis 2011 un budget est dédié aux demandes de subventions pour des projets associatifs. Les associations ont la possibilité de prétendre à cette subvention au projet, que ce soit indépendamment de toute autre demande ou en plus d'une demande de subvention au fonctionnement. Ces dernières années, les dossiers pouvaient être déposés à tout moment de l'année et l'instruction se faisait tout au long de l'année.

A partir de 2019, deux sessions seront organisées avec des calendriers précis durant lesquels les associations pourront déposer leur dossier. Un budget de 10 000 euros est dédié au soutien de ces projets.

Des critères d'attribution ont été définis pour permettre de mieux répartir cette somme entre les projets associatifs présentés avec une attention particulière aux éléments suivants :

- les objectifs du projet ;
- le contenu de l'action ;
- les publics visés ;
- les éventuels partenaires impliqués ;
- l'intérêt général du projet et l'impact sur la population du Kremlin-Bicêtre ;
- le calendrier de l'action ;
- les critères d'évaluation.

Les projets déposés doivent être composés d'une présentation précise du projet ainsi que de tout document administratif et comptable relatif au projet et à l'association. Une association ne sera pas éligible l'année suivante pour le même projet.

Après examen des dossiers pour la session qui s'est déroulée du 14 janvier au 22 février 2019, voici une présentation du projet proposé par l'association Voix et Spectacle.

**Voix et Spectacle** : Créée le 25 novembre 2013, l'association a pour objet d'organiser et d'animer des ateliers de chant. Le travail réalisé tout au long de l'année est présenté dans le cadre d'un spectacle de fin d'année. Le professeur de l'association anime de nombreux ateliers auprès de différents publics de la Ville : les élèves du collège Albert Cron ainsi que les adhérents du Club Lacroix où il dirige une chorale.

Leur projet est l'aboutissement du travail réalisé tout au long de l'année (ateliers de chants collectifs et individuels) avec des personnes de 13 à plus de 80 ans en présentant un spectacle de fin d'année organisé à l'Écam :

- Ateliers vocaux collectifs (chœurs) au club Lacroix et au conservatoire du Kremlin-Bicêtre (39 personnes)
- Ateliers vocaux individuels (13 personnes) à l'espace André Maigné et au conservatoire du Kremlin-Bicêtre

Après avoir entendu l'exposé de Madame Ghania LATEB

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu le budget primitif 2019,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré par 20 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB), et 11 ne prenant pas part au vote (M. PIARD, M. LAURENT, Mme MATHONNAT, Mme ETIENNE EL MALKI, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT, Mme BASSEZ, Mme MERSALI LALOUPPO, M. VOT, M. TRAORE, M. GUILLAUD-BATAILLE), et 2 abstentions (M.ROUSSEAU et Mme BENBELKACEM),

## DECIDE

**Article Unique :** D'attribuer la subvention suivante, pour l'année 2019 :

| Nature | Sous fonction | Nom de l'organisme | Montant de la subvention |
|--------|---------------|--------------------|--------------------------|
| 6574   | 025           | Voix et spectacle  | 600€                     |
|        |               | TOTAL              | 600€                     |

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE du 11 AVRIL 2019**

**OBJET MIS  
EN DELIBERATION**

**N° 2019-020**

**ATTRIBUTION D'UNE  
SUBVENTION AU PROJET  
DE L'ASSOCIATION  
AGECAM – EXERCICE 2019**

**NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 25  
Représentés..... 8  
Absent..... 2**

**Le 11 avril 2019 à 20h30** les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 29 mars 2019.

**Membres présents :**

M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme MERSALI LALOUPO, M. LAURENT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme KHABBAZ, M. DEBAH.

**Membres représentés :**

M. GIRIER par Mme BOYAU  
Mme BASSEZ par M. VOT  
Mme ETIENNE EL MALKI par Mme MATHONNAT  
M. TRAORE par Mme MERSALI  
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI  
Mme BENBELKACEM par M. ROUSSEAU  
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ  
Mme BOUCHER par M. BANBUCK

**Membres absents :**

M. GIBLIN  
M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. REISSER

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROJET DE L'ASSOCIATION  
AGECAM – EXERCICE 2019**

Madame LATEB expose au conseil,

En 2010, le constat avait été réalisé que pour certaines associations, les demandes de subvention de fonctionnement ne correspondaient pas à leurs besoins plus ponctuels pour l'organisation d'un projet spécifique.

Ainsi, depuis 2011 un budget est dédié aux demandes de subventions pour des projets associatifs. Les associations ont la possibilité de prétendre à cette subvention au projet, que ce soit indépendamment de toute autre demande ou en plus d'une demande de subvention au fonctionnement. Ces dernières années, les dossiers pouvaient être déposés à tout moment de l'année et l'instruction se faisait tout au long de l'année.

A partir de 2019, deux sessions seront organisées avec des calendriers précis durant lesquelles les associations pourront déposer leur dossier. Un budget de 10 000 euros est dédié au soutien de ces projets.

Des critères d'attribution ont été définis pour permettre de mieux répartir cette somme entre les projets associatifs présentés avec une attention particulière aux éléments suivants :

- les objectifs du projet ;
- le contenu de l'action ;
- les publics visés ;
- les éventuels partenaires impliqués ;
- l'intérêt général du projet et l'impact sur la population du Kremlin-Bicêtre ;
- le calendrier de l'action ;
- les critères d'évaluation.

Les projets déposés doivent être composés d'une présentation précise du projet ainsi que de tout document administratif et comptable relatif au projet et à l'association. Une association ne sera pas éligible l'année suivante pour le même projet.

Après examen des dossiers pour la session qui s'est déroulée du 14 janvier au 22 février 2019, voici une présentation du projet proposé par l'association Agecam.

**L'Agecam** : Créée le 10 juillet 1990, il s'agit de l'association de gestion de l'Espace Culturel André Malraux.

Le projet proposé intitulé « L'Art pour grandir au KB » correspond à deux propositions « jeune public » à destination des élèves des écoles maternelles et des classes de CP du Kremlin-Bicêtre. Les objectifs du projet sont les suivants :

- Cultiver leur sensibilité et leur curiosité vis-à-vis des arts et de la culture
- Elargir les domaines artistiques abordés en classe
- Identifier et permettre aux enfants de se familiariser avec un lien culturel de proximité
- Contribuer au développement de leur esprit critique en les incitant à exprimer une émotion et un jugement
- Donner accès au spectacle vivant à tous les enfants de la ville sans discrimination
- Permettre la rencontre d'une équipe artistique avec les élèves des écoles maternelles de la ville

Un premier spectacle, *Les Fils de Michiko* de la compagnie Le Bel Après-Minuit (théâtre d'objet) serait ainsi proposé aux élèves de grande section et *Ombres Electriques* de la compagnie Florschütz & Döhnert (théâtre) serait quant à lui adressé aux moyennes sections, grandes sections et classes de CP. Des représentations scolaires sont prévues entre décembre 2019 et mars 2020. En amont ou après la représentation, des rencontres ou ateliers artistiques seront proposés aux élèves avec deux intervenantes. Ce projet a pour intérêt de permettre à ces enfants d'assister à un spectacle au théâtre et de s'initier à une pratique artistique.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Ghania LATEB  
Vu le Code Général des Collectivités territoriales  
Vu le budget primitif 2019,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale concernée,  
Après en avoir délibéré par 25 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme BASSEZ, Mme MERSALI LALOUPO, M. VOT, M. TRAORE, M. GUILLAUD-BATAILLE), 2 abstentions (M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM), et 6 ne prenant pas part au vote (M. PIARD, M. LAURENT, Mme MATHONNAT, Mme ETIENNE EL MALKI, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT),

## DECIDE

**Article Unique :** D'attribuer la subvention suivante, pour l'année 2019 :

| Nature | Sous fonction | Nom de l'organisme | Montant de la subvention |
|--------|---------------|--------------------|--------------------------|
| 6574   | 025           | Agecam             | 1 000€                   |
|        |               | TOTAL              | 1 000€                   |

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Olivier DARONNAT



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE du 11 AVRIL 2019**

**OBJET MIS  
EN DELIBERATION**

**N° 2019-021**

**ATTRIBUTION D'UNE  
SUBVENTION AU PROJET  
DE L'ASSOCIATION  
INTERCULTURELLE DU  
VAL DE BIEVRE –  
EXERCICE 2019**

**NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 26  
Représentés..... 7  
Absents..... 2**

Le 11 avril 2019 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 29 mars 2019.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme MERSALI LALOUP, M. LAURENT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme KHABBAZ, M. DEBAH.

Membres représentés :

M. GIRIER par Mme BOYAU  
Mme BASSEZ par M. VOT  
Mme ETIENNE EL MALKI par Mme MATHONNAT  
M. TRAORE par Mme MERSALI  
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI  
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ  
Mme BOUCHER par M. BANBUCK

Membres absents :

M. GIBLIN  
M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. REISSER

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROJET DE L'ASSOCIATION  
INTERCULTURELLE DU VAL DE BIEVRE – EXERCICE 2019**

Madame LATEB expose au conseil,

En 2010, le constat avait été réalisé que pour certaines associations, les demandes de subvention de fonctionnement ne correspondaient pas à leurs besoins plus ponctuels pour l'organisation d'un projet spécifique.

Ainsi, depuis 2011 un budget est dédié aux demandes de subventions pour des projets associatifs. Les associations ont la possibilité de prétendre à cette subvention au projet, que ce soit indépendamment de toute autre demande ou en plus d'une demande de subvention au fonctionnement. Ces dernières années, les dossiers pouvaient être déposés à tout moment de l'année et l'instruction se faisait tout au long de l'année.

A partir de 2019, deux sessions seront organisées avec des calendriers précis durant lesquels les associations pourront déposer leur dossier. Un budget de 10 000 euros est dédié au soutien de ces projets.

Des critères d'attribution ont été définis pour permettre de mieux répartir cette somme entre les projets associatifs présentés avec une attention particulière aux éléments suivants :

- les objectifs du projet ;
- le contenu de l'action ;
- les publics visés ;
- les éventuels partenaires impliqués ;
- l'intérêt général du projet et l'impact sur la population du Kremlin-Bicêtre ;
- le calendrier de l'action ;
- les critères d'évaluation.

Les projets déposés doivent être composés d'une présentation précise du projet ainsi que de tout document administratif et comptable relatif au projet et à l'association. Une association ne sera pas éligible l'année suivante pour le même projet.

Après examen des dossiers pour la session qui s'est déroulée du 14 janvier au 22 février 2019, voici une présentation du projet proposé par l'association interculturelle du Val de Bièvre.

**Association interculturelle du Val de Bièvre :** Créée le 12 octobre 2007, l'association a l'objectif de faire une présentation collective des trois religions monothéistes ; d'organiser des manifestations (ex : expositions, conférences...) et la publication de supports pédagogiques susceptibles de promouvoir la compréhension des religions au sein du grand public, des élèves et de toute la jeunesse ; rapprochement et dialogue entre les différentes religions, mais aussi avec le public laïc et les non croyants.

Leur projet est la programmation d'un concert interculturel intitulé "La paix des Cœurs" qui se déroulera au sein de l'ECAM. Chaque courant associatif de l'AIVB, juif, chrétien, musulman, sera représenté sur scène par une chorale appartenant à sa culture. L'objectif est de faire connaître pour la première fois aux Kremlinois les chorégies des différentes cultures monothéistes représentées sur la ville, mais aussi d'afficher l'esprit d'unité et de dialogue qui règne entre les différentes communautés religieuses.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Ghania LATEB

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu le budget primitif 2019,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré par 25 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme BASSEZ, Mme MERSALI LALOUPO, M. VOT, M. TRAORE, M. GUILLAUD-BATAILLE) et 6 ne prenant pas part au vote (M. PIARD, M. LAURENT, Mme MATHONNAT, Mme ETIENNE EL MALKI, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT,) et 2 abstentions (M.ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM),

DECIDE

**Article Unique :** D'attribuer la subvention suivante, pour l'année 2019 :

| Nature | Sous fonction | Nom de l'organisme                           | Montant de la subvention |
|--------|---------------|----------------------------------------------|--------------------------|
| 6574   | 025           | Association interculturelle du Val de Bièvre | 1 800€                   |
|        |               | TOTAL                                        | 1 800€                   |

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE du 11 AVRIL 2019**

**OBJET MIS  
EN DELIBERATION**

**N° 2019-022**

**ATTRIBUTION D'UNE  
SUBVENTION AU PROJET  
DE L'ASSOCIATION LA  
GRANGE AUX QUEULX-  
EXERCICE 2019**

**NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 26  
Représentés..... 7  
Absents..... 2**

**Le 11 avril 2019 à 20h30** les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 29 mars 2019.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme MERSALI LALOUP, M. LAURENT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme KHABBAZ, M. DEBAH.

Membres représentés :

M. GIRIER par Mme BOYAU  
Mme BASSEZ par M. VOT  
Mme ETIENNE EL MALKI par Mme MATHONNAT  
M. TRAORE par Mme MERSALI  
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI  
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ  
Mme BOUCHER par M. BANBUCK

Membres absents :

M. GIBLIN  
M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. REISSER

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROJET DE L'ASSOCIATION LA  
GRANGE AUX QUEULX- EXERCICE 2019**

Madame LATEB expose au conseil,

En 2010, le constat avait été réalisé que pour certaines associations, les demandes de subvention de fonctionnement ne correspondaient pas à leurs besoins plus ponctuels pour l'organisation d'un projet spécifique.

Ainsi, depuis 2011 un budget est dédié aux demandes de subventions pour des projets associatifs. Les associations ont la possibilité de prétendre à cette subvention au projet, que ce soit indépendamment de toute autre demande ou en plus d'une demande de subvention au fonctionnement. Ces dernières années, les dossiers pouvaient être déposés à tout moment de l'année et l'instruction se faisait tout au long de l'année.

A partir de 2019, deux sessions seront organisées avec des calendriers précis durant lesquels les associations pourront déposer leur dossier. Un budget de 10 000 euros est dédié au soutien de ces projets.

Des critères d'attribution ont été définis pour permettre de mieux répartir cette somme entre les projets associatifs présentés avec une attention particulière aux éléments suivants :

- les objectifs du projet ;
- le contenu de l'action ;
- les publics visés ;
- les éventuels partenaires impliqués ;
- l'intérêt général du projet et l'impact sur la population du Kremlin-Bicêtre ;
- le calendrier de l'action ;
- les critères d'évaluation.

Les projets déposés doivent être composés d'une présentation précise du projet ainsi que de tout document administratif et comptable relatif au projet et à l'association. Une association ne sera pas éligible l'année suivante pour le même projet.

Après examen des dossiers pour la session qui s'est déroulée du 14 janvier au 22 février 2019, voici une présentation du projet proposé par l'association la Grange aux Queulx.

**La Grange aux Queulx** : Créée le 24 décembre 1996, l'association valorise l'aspect historique de la ville du Kremlin-Bicêtre. Depuis sa création, elle s'est attachée à entretenir et faire connaître les « Mémoires de la Ville ». Elle a pour cela constitué un fonds documentaire et iconographique important. L'association a également produit ou collaboré à la réalisation d'expositions événementielles et propose au grand public des visites guidées. Elle a participé aux Estivales kremlinoises en 2018 en animant des ateliers.

Leur projet correspond à l'édition d'un guide des lieux marquants de la ville. Il s'agira d'une brochure format A5 de 20 à 24 pages avec 4 items :

- lieux historiques,
- lieux institutionnels,
- bâtiments remarquables
- sites emblématiques.

Ce guide pourra accompagner les balades organisées par l'association. Elle se propose d'intervenir auprès des scolaires pour leur présenter ces lieux de ville et d'organiser une promenade avec les enseignants ou animateurs dans le cadre des cours d'histoires et des centres de loisirs.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Ghania LATEB  
Vu le Code Général des Collectivités territoriales  
Vu le budget primitif 2019,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale concernée,  
Après en avoir délibéré par 27 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, Mme BASSEZ, Mme MERSALI LALOUPO, M. VOT, M. TRAORE, M. GUILLAUD-BATAILLE) et 6 ne prenant pas part au vote (M. PIARD, M. LAURENT, Mme MATHONNAT, Mme ETIENNE EL MALKI, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT),

DECIDE

**Article Unique :** D'attribuer la subvention suivante, pour l'année 2019 :

| Nature | Sous fonction | Nom de l'organisme   | Montant de la subvention |
|--------|---------------|----------------------|--------------------------|
| 6574   | 025           | La Grange aux Queulx | 690€                     |
|        |               | TOTAL                | 690€                     |

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE du 11 AVRIL 2019**

**OBJET MIS  
EN DELIBERATION**

**N° 2019-023**

**ATTRIBUTION D'UNE  
SUBVENTION AU PROJET  
DE L'ASSOCIATION  
LA COMPAGNIE LES  
OISEAUX DE NUIT  
EXERCICE 2019**

**NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 26  
Représentés..... 7  
Absents..... 2**

**Le 11 avril 2019 à 20h30** les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 29 mars 2019.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme MERSALI LALOUPO, M. LAURENT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme KHABBAZ, M. DEBAH.

Membres représentés :

M. GIRIER par Mme BOYAU  
Mme BASSEZ par M. VOT  
Mme ETIENNE EL MALKI par Mme MATHONNAT  
M. TRAORE par Mme MERSALI  
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI  
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ  
Mme BOUCHER par M. BANBUCK

Membres absents :

M. GIBLIN,  
M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. REISSER

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROJET DE L'ASSOCIATION LA  
COMPAGNIE LES OISEAUX DE NUIT- EXERCICE 2019**

Madame LATEB expose au conseil,

En 2010, le constat avait été réalisé que pour certaines associations, les demandes de subvention de fonctionnement ne correspondaient pas à leurs besoins plus ponctuels pour l'organisation d'un projet spécifique.

Ainsi, depuis 2011 un budget est dédié aux demandes de subventions pour des projets associatifs. Les associations ont la possibilité de prétendre à cette subvention au projet, que ce soit indépendamment de toute autre demande ou en plus d'une demande de subvention au fonctionnement. Ces dernières années, les dossiers pouvaient être déposés à tout moment de l'année et l'instruction se faisait tout au long de l'année.

A partir de 2019, deux sessions seront organisées avec des calendriers précis durant lesquels les associations pourront déposer leur dossier. Un budget de 10 000 euros est dédié au soutien de ces projets.

Des critères d'attribution ont été définis pour permettre de mieux répartir cette somme entre les projets associatifs présentés avec une attention particulière aux éléments suivants :

- les objectifs du projet ;
- le contenu de l'action ;
- les publics visés ;
- les éventuels partenaires impliqués ;
- l'intérêt général du projet et l'impact sur la population du Kremlin-Bicêtre ;
- le calendrier de l'action ;
- les critères d'évaluation.

Les projets déposés doivent être composés d'une présentation précise du projet ainsi que de tout document administratif et comptable relatif au projet et à l'association. Une association ne sera pas éligible l'année suivante pour le même projet.

Après examen des dossiers pour la session qui s'est déroulée du 14 janvier au 22 février 2019, voici une présentation du projet proposé par l'association la Compagnie les oiseaux de nuit.

**Compagnie les Oiseaux de nuit** : Créée le 27 août 2014, l'association a pour objectif le travail de recherche artistique, la création, la production et la diffusion de spectacles, théâtre, chant, danse, ou toutes autres formes d'expressions artistiques. Un autre objectif est la transmission et l'apprentissage d'un savoir par la mise en place d'ateliers, de stages, de pratiques artistiques.

La compagnie est déjà intervenue sur la Ville en proposant des ateliers de théâtre auprès des jeunes de centre de loisirs à l'école Benoit Malon mais aussi auprès d'un groupe d'adultes habitant les quartiers prioritaires.

Leur projet a permis d'organiser au centre social Germaine Tillion un atelier de théâtre dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes le 8 mars 2019 avec deux objectifs : avoir une réflexion autour de cette journée et des questions qui en découlent et de proposer une initiation au théâtre. La journée d'intervention a été programmée de la façon suivante : tout d'abord, la mise en place de différents jeux et exercices collectifs, afin que les participants apprennent à se connaître et à se sentir en confiance. Un second temps pour établir un lien avec la journée internationale des droits des femmes par le biais de différentes improvisations. Puis les participants ont été invités à réfléchir à des thèmes en lien avec les droits des femmes.

Ce projet est un moyen de créer du lien social et un dialogue entre les habitants. De plus, le théâtre a beaucoup de bienfaits (aisance à l'oral, prise de confiance en soi, travail collectif...) qui donneront peut-être envie aux participants d'approfondir par la suite la pratique théâtrale afin d'aller plus loin dans cette découverte.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Ghania LATEB  
Vu le Code Général des Collectivités territoriales  
Vu le budget primitif 2019,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale concernée,  
Après en avoir délibéré par 27 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, Mme BASSEZ, Mme MERSALI LALOUPO, M. VOT, M. TRAORE, M. GUILLAUD-BATAILLE) et 6 ne prenant pas part au vote (M. PIARD, M. LAURENT, Mme MATHONNAT, Mme ETIENNE EL MALKI, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT)

DECIDE

**Article unique** D'attribuer la subvention suivante, pour l'année 2019 :

| Nature | Sous fonction | Nom de l'organisme            | Montant de la subvention |
|--------|---------------|-------------------------------|--------------------------|
| 6574   | 025           | Compagnie les oiseaux de nuit | 300€                     |
|        |               | TOTAL                         | 300€                     |

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE du 11 AVRIL 2019**

**OBJET MIS  
EN DELIBERATION**

**N° 2019-024**

**ATTRIBUTION D'UNE  
SUBVENTION AU PROJET  
DE L'ASSOCIATION  
DIALOGUE  
EXERCICE 2019**

**NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 26  
Représentés..... 7  
Absents..... 2**

**Le 11 avril 2019 à 20h30** les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 29 mars 2019.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme MERSALI LALOUPO, M. LAURENT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme KHABBAZ, M. DEBAH.

Membres représentés :

M. GIRIER par Mme BOYAU  
Mme BASSEZ par M. VOT  
Mme ETIENNE EL MALKI par Mme MATHONNAT  
M. TRAORE par Mme MERSALI  
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI  
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ  
Mme BOUCHER par M. BANBUCK

Membres absents :

M. GIBLIN  
M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. REISSER

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROJET DE L'ASSOCIATION  
DIALOGUE – EXERCICE 2019**

Madame LATEB expose au conseil,

En 2010, le constat avait été réalisé que pour certaines associations, les demandes de subvention de fonctionnement ne correspondaient pas à leurs besoins plus ponctuels pour l'organisation d'un projet spécifique.

Ainsi, depuis 2011 un budget est dédié aux demandes de subventions pour des projets associatifs. Les associations ont la possibilité de prétendre à cette subvention au projet, que ce soit indépendamment de toute autre demande ou en plus d'une demande de subvention au fonctionnement. Ces dernières années, les dossiers pouvaient être déposés à tout moment de l'année et l'instruction se faisait tout au long de l'année.

A partir de 2019, deux sessions seront organisées avec des calendriers précis durant lesquels les associations pourront déposer leur dossier. Un budget de 10 000 euros est dédié au soutien de ces projets.

Des critères d'attribution ont été définis pour permettre de mieux répartir cette somme entre les projets associatifs présentés avec une attention particulière aux éléments suivants :

- les objectifs du projet ;
- le contenu de l'action ;
- les publics visés ;
- les éventuels partenaires impliqués ;
- l'intérêt général du projet et l'impact sur la population du Kremlin-Bicêtre ;
- le calendrier de l'action ;
- les critères d'évaluation.

Les projets déposés doivent être composés d'une présentation précise du projet ainsi que de tout document administratif et comptable relatif au projet et à l'association. Une association ne sera pas éligible l'année suivante pour le même projet.

Après examen des dossiers pour la session qui s'est déroulée du 14 janvier au 22 février 2019, voici une présentation du projet proposé par l'association Dialogue.

**Dialogue :** Créée le 12 avril 2014, l'association a pour objectif d'encourager et de renforcer le dialogue interculturel. Ce travail se fera à travers l'organisation de conférences, de séminaires, de tables rondes et la publication d'ouvrages, de revues ou tous autres documents. L'association est très active sur les questions environnementales.

Son projet consiste à sensibiliser des élèves de CP de l'école Brossolette sur la gestion des déchets. L'association a fondé un programme d'éducation verte (Green Education), action en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable pour les jeunes. L'objectif de ce programme est de sensibiliser davantage les enfants et les jeunes publics aux problèmes environnementaux et climatiques (gestion de la pollution et des déchets, alimentation saine, changement climatique et son impact). Cela se traduit par des modules écologiques spécifiques, des livres pour l'éducation à l'environnement, des ateliers créatifs et interactifs, des outils pédagogiques et appliqués...

Ils mettront en place des ateliers auprès des jeunes élèves entre avril et juin 2019 :

- Un premier atelier abordera les questions suivantes : trier pourquoi et comment ? Savoir trier les déchets ? Pourquoi trier ses déchets est bénéfique pour l'environnement ? Où vont les déchets par la suite au Kremlin-Bicêtre ?
- Atelier vert interactif sur savoir trier les déchets (vidéos créatives, activités et atelier de dessin...)
- Atelier vert pédagogique interactif sur le thème « Où vont les déchets ? »
- Atelier créatif sur la fabrication d'un objet de tri sélectif
- Atelier créatif sur la préparation des affiches et d'un livret

Après avoir entendu l'exposé de Madame Ghania LATEB

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu le budget primitif 2019,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré par 20 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB), 6 ne prenant pas part au vote (M. PIARD, M. LAURENT, Mme MATHONNAT, Mme ETIENNE EL MALKI, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT) et 7 abstentions (M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, Mme BASSEZ, Mme MERSALI LALOUPO, M. VOT, M. TRAORE, M. GUILLAUD-BATAILLE)

**DECIDE**

**Article unique**

D'attribuer la subvention suivante, pour l'année 2019 :

| Nature | Sous fonction | Nom de l'organisme | Montant de la subvention |
|--------|---------------|--------------------|--------------------------|
| 6574   | 025           | Dialogue           | 500€                     |
|        |               | TOTAL              | 500€                     |

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



# REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

#### SEANCE du 11 AVRIL 2019

#### OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2019-025

#### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROJET DE L'ASSOCIATION EVADEH EXERCICE 2019

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL..... 35

Présents..... 26  
Représentés..... 7  
Absents..... 2

Le 11 avril 2019 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 29 mars 2019.

#### Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme MERSALI LALOUPO, M. LAURENT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme KHABBAZ, M. DEBAH.

#### Membres représentés :

M. GIRIER par Mme BOYAU  
Mme BASSEZ par M. VOT  
Mme ETIENNE EL MALKI par Mme MATHONNAT  
M. TRAORE par Mme MERSALI  
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI  
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ  
Mme BOUCHER par M. BANBUCK

#### Membres absents :

M. GIBLIN  
M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. REISSER

#### OBJET MIS EN DELIBERATION :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROJET DE L'ASSOCIATION  
EVADEH- EXERCICE 2019

Madame LATEB expose au conseil,

En 2010, le constat avait été réalisé que pour certaines associations, les demandes de subvention de fonctionnement ne correspondaient pas à leurs besoins plus ponctuels pour l'organisation d'un projet spécifique.

Ainsi, depuis 2011 un budget est dédié aux demandes de subventions pour des projets associatifs. Les associations ont la possibilité de prétendre à cette subvention au projet, que ce soit indépendamment de toute autre demande ou en plus d'une demande de subvention au fonctionnement. Ces dernières années, les dossiers pouvaient être déposés à tout moment de l'année et l'instruction se faisait tout au long de l'année.

A partir de 2019, deux sessions seront organisées avec des calendriers précis durant lesquelles les associations pourront déposer leur dossier. Un budget de 10 000 euros est dédié au soutien de ces projets.

Des critères d'attribution ont été définis pour permettre de mieux répartir cette somme entre les projets associatifs présentés avec une attention particulière aux éléments suivants :

- les objectifs du projet ;
- le contenu de l'action ;
- les publics visés ;
- les éventuels partenaires impliqués ;
- l'intérêt général du projet et l'impact sur la population du Kremlin-Bicêtre ;
- le calendrier de l'action ;
- les critères d'évaluation.

Les projets déposés doivent être composés d'une présentation précise du projet ainsi que de tout document administratif et comptable relatif au projet et à l'association. Une association ne sera pas éligible l'année suivante pour le même projet.

Après examen des dossiers pour la session qui s'est déroulée du 14 janvier au 22 février 2019, voici une présentation du projet proposé par l'association EVADEH.

**EVADEH** : Créée en 1998, l'association EVADEH (Etudiants Volontaires pour l'Aide au Développement et aux Echanges Humains) est une association humanitaire de la faculté de médecine du Kremlin-Bicêtre. Elle permet chaque année à de nombreux étudiants de partir dans des pays étrangers afin de venir en aide aux populations locales à travers des missions de prévention, d'éducation, de rénovation et d'animation. Le groupe impliqué sur ce projet humanitaire intitulé « Hap'Himalaya 2019 » est composé de sept étudiantes en médecine dont deux kremlinoises.

Hap'Himalaya est un projet créé par des étudiants en médecine et qui a vu le jour en 2015 pour venir en aide à la population népalaise. Depuis le début, une collaboration se fait avec deux associations dont les actions portent essentiellement sur l'aide aux victimes des séismes, aux enfants, et au progrès de la condition des femmes. Il s'agit de Terre Pure, association française, ainsi que Development of Children and Women Center (DCWC), association népalaise.

Leur projet cette année est de se rendre cet été au Népal pour aider au développement d'une école à Katmandou et de mettre en place des actions de prévention au niveau de la santé. L'école est activement soutenue par l'association Terre Pure. Elle recueille environ 160 enfants âgés de 7 à 18 ans. Le groupe d'étudiantes prévoit la prise en charge des salaires de 2 infirmières dans un hôpital de Rajabas et la mise en place d'une bourse d'études pour des femmes souhaitant poursuivre leurs études. Ils seront sur place du 15 juillet au 16 août 2019.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Ghania LATEB

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu le budget primitif 2019,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré par 25 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, Mme BASSEZ, Mme MERSALI LALOUPO, M. VOT, M. TRAORE, M. GUILLAUD-BATAILLE), 6 ne prenant pas part au vote (M. PIARD, M. LAURENT, Mme MATHONNAT, Mme ETIENNE EL MALKI, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT) et 2 abstentions (M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB),

**DECIDE**

**Article unique**

D'attribuer la subvention suivante, pour l'année 2019 :

| Nature | Sous fonction | Nom de l'organisme | Montant de la subvention |
|--------|---------------|--------------------|--------------------------|
| 6574   | 025           | Evadeh             | 700€                     |
|        |               | TOTAL              | 700€                     |

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



# REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**SEANCE du 11 AVRIL 2019**

#### **OBJET MIS EN DELIBERATION**

**N° 2019-026**

#### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROJET DE L'ASSOCIATION « ORGANISATION DES KARABINS DE BICETRE » EXERCICE 2019**

**NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 26  
Représentés..... 7  
Absents..... 2**

**Le 11 avril 2019 à 20h30** les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 29 mars 2019.

#### Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme MERSALI LALOUPO, M. LAURENT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme KHABBAZ, M. DEBAH.

#### Membres représentés :

M. GIRIER par Mme BOYAU  
Mme BASSEZ par M. VOT  
Mme ETIENNE EL MALKI par Mme MATHONNAT  
M. TRAORE par Mme MERSALI  
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI  
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ  
Mme BOUCHER par M. BANBUCK

#### Membres absents :

M. GIBLIN  
M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. REISSER

#### **OBJET MIS EN DELIBERATION :**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROJET DE L'ASSOCIATION  
« ORGANISATION DES KARABINS DE BICETRE » – EXERCICE 2019**

Madame LATEB expose au conseil,

En 2010, le constat avait été réalisé que pour certaines associations, les demandes de subvention de fonctionnement ne correspondaient pas à leurs besoins plus ponctuels pour l'organisation d'un projet spécifique.

Ainsi, depuis 2011 un budget est dédié aux demandes de subventions pour des projets associatifs. Les associations ont la possibilité de prétendre à cette subvention au projet, que ce soit indépendamment de toute autre demande ou en plus d'une demande de subvention au fonctionnement. Ces dernières années, les dossiers pouvaient être déposés à tout moment de l'année et l'instruction se faisait tout au long de l'année.

A partir de 2019, deux sessions seront organisées avec des calendriers précis durant lesquels les associations pourront déposer leur dossier. Un budget de 10 000 euros est dédié au soutien de ces projets.

Des critères d'attribution ont été définis pour permettre de mieux répartir cette somme entre les projets associatifs présentés avec une attention particulière aux éléments suivants :

- les objectifs du projet ;
- le contenu de l'action ;
- les publics visés ;
- les éventuels partenaires impliqués ;
- l'intérêt général du projet et l'impact sur la population du Kremlin-Bicêtre ;
- le calendrier de l'action ;
- les critères d'évaluation.

Les projets déposés doivent être composés d'une présentation précise du projet ainsi que de tout document administratif et comptable relatif au projet et à l'association. Une association ne sera pas éligible l'année suivante pour le même projet.

Après examen des dossiers pour la session qui s'est déroulée du 14 janvier au 22 février 2019, voici une présentation du projet proposé par l'association « Organisation des Karabins de Bicêtre ».

**Organisation des Karabins de Bicêtre (OKB) :** Créée le 27 octobre 2010, l'association a pour objet de représenter des étudiants de la Faculté du Kremlin-Bicêtre sur le plan local et national ; et plus généralement, agir en toute matière intéressant directement ou indirectement les intérêts des étudiants ; l'organisation d'événements ponctuels ayant pour but le brassage intergénérationnel, intra et inter facultaire, l'organisation d'événements ou d'actions de santé publique.

Leur projet, intitulé l'hôpital des nounours, consiste en une action de sensibilisation des élèves de maternelle (Jean Zay, Benoit Malon et Kergomard) au monde hospitalier et médical, à des notions d'hygiène... par cette association d'étudiants de la faculté de médecine du KB. Il s'agit de réduire les appréhensions des enfants par rapport à l'hôpital et à l'effet « blouse blanche ».

Ils reçoivent différentes classes durant deux jours à l'espace André Maigné. Un hôpital miniature est créé pour l'occasion avec les différents lieux et services (accueil, consultation, radiologie, bloc opératoire...) ainsi que des stands portant plus particulièrement sur certains métiers du médical et du paramédical (dentistes, sage-femme, pharmaciens...). Les enfants viennent avec une peluche sur laquelle ils réalisent certains gestes. Puis, ils repartent chacun avec un kit composé de plusieurs petits cadeaux en lien avec les thèmes de la santé et de l'hygiène.

Des interventions sont programmées en amont directement dans les classes.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Ghania LATEB

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu le budget primitif 2019,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré par 25 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, Mme BASSEZ, M. VOT, M. GUILLAUD-BATAILLE), 6 ne prenant pas part au vote (M. PIARD, M. LAURENT, Mme MATHONNAT, Mme ETIENNE EL MALKI, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT) et 2 abstentions (Mme MERSALI LALOUPO, M. TRAORE)

**DECIDE**

**Article unique**

D'attribuer la subvention suivante, pour l'année 2019 :

| Nature | Sous fonction | Nom de l'organisme                   | Montant de la subvention |
|--------|---------------|--------------------------------------|--------------------------|
| 6574   | 025           | Organisation des Karabins de Bicêtre | 550€                     |
|        |               | TOTAL                                | 550€                     |

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE du 11 AVRIL 2019**

**OBJET MIS  
EN DELIBERATION**

**N° 2019-027**

**AUTORISATION DONNEE  
A MONSIEUR LE MAIRE  
DE SIGNER LA  
CONVENTION DE  
PRESTATION AVEC  
L'ASSOCIATION COUP  
DE POUCE**

**NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL..... 35**

**Présents ..... 26  
Représentés ..... 7  
Absents ..... 2**

Le 11 avril 2019 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 29 mars 2019.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme MERSALI LALOUPPO, M. LAURENT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme KHABBAZ, M. DEBAH.

Membres représentés :

M. GIRIER par Mme BOYAU  
Mme BASSEZ par M. VOT  
Mme ETIENNE EL MALKI par Mme MATHONNAT  
M. TRAORE par Mme MERSALI  
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI  
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ  
Mme BOUCHER par M. BANBUCK

Membres absents :

M. GIBLIN  
M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. REISSER

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

**AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA  
CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION COUP DE POUCE**

Madame SOUGMI expose au conseil,

Le dispositif Coup de Pouce a pour objet de prévenir les décrochages précoces en lecture-écriture et mathématique, à travers une action d'accompagnement des enfants de cours préparatoire pour les CLE (Club de Lecture et Ecriture) et des enfants en CE1 pour les CLEM (Club de Lecture, Ecriture et de Mathématiques).

Sont concernés, les enfants des écoles élémentaires dont les pratiques de la langue, de la lecture et des mathématiques nécessitent un accompagnement que les parents ne sont pas toujours en situation d'assurer, en raison de difficultés économiques, sociales, linguistiques et/ou d'un éloignement de l'écrit et de la culture scolaire.

Les objectifs poursuivis par ces clubs sont :

- Lutter contre les inégalités culturelles et sociales
- Développer la continuité éducative et prévenir les ruptures et décrochages scolaires
- Apporter un soutien éducatif, périscolaire, culturel, social aux enfants les plus fragiles relevant des écoles élémentaires
- Etre complémentaire et partenaire des acteurs du territoire œuvrant en faveur de la réussite scolaire et éducative de tous
- Associer et soutenir les parents dans leur rôle éducatif afin de les renforcer et les rassurer dans leurs compétences

Ce projet s'inscrit dans les actions prioritaires du Projet Educatif Territorial de la Ville, avec la volonté d'apporter un accompagnement à la scolarité aux enfants fragiles en début d'apprentissage. Elle vise également à conforter l'implication des parents dans l'éducation de leur enfant et le suivi de leur scolarité.

En mai 2018, l'association Coup de Pouce a informé les collectivités qu'elle subissait une baisse de subvention des crédits « Politique de la Ville » de l'Etat, ce qui menaçait le maintien de leurs activités.

Attachée à ce dispositif qui est un réel apport pédagogique pour les enfants, la Ville du Kremlin-Bicêtre a recherché, ces derniers mois, avec l'association Coup de Pouce les voies et moyens pour maintenir son action dans les écoles kremlinoises.

Ainsi, au terme de ces discussions, l'Association et la Ville ont trouvé un accord selon lequel la Ville participe financièrement à l'ingénierie du dispositif, à hauteur de 400 € par club, soit 5 600€ au total.

Cette participation s'ajoute à la prise en charge par la Ville des moyens humains et matériels du dispositif Coup de Pouce sur la Ville : 3 000€ d'abonnement à l'association, 3 500 € de fournitures et 102 000€ de dépenses de personnel. La Ville perçoit des subventions sur une partie de ces dépenses.

La convention de prestation ci-jointe, a pour objet, à la fois

1. de renouveler le dispositif Coup de Pouce sur la Ville :

Comme l'année scolaire précédente, le dispositif Coup de Pouce est au nombre de 14 clubs, soit 9 clubs CLE pour les élèves de cours préparatoire et 5 clubs CLEM pour les élèves de cours élémentaire 1. Les clubs coup de pouce CLE se déroulent les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16H30 à 18h et les lundis, mardis et jeudis de 16H30 à 18h pour les CLEM. Chaque club est composé de 5 enfants et est encadré par un animateur.

2. d'indiquer le périmètre de l'ingénierie apportée par l'association désormais financée par la Ville :

- Accompagnement du Pilote
- Formation et l'accompagnement des acteurs
- Apport de ressources et des outils pédagogiques et de fonctionnement spécifiques aux clubs de chaque programme Coup de Pouce
- Appui à l'évaluation et au déploiement du dispositif

Cette convention de prestation est conclue pour une durée initiale d'une année scolaire 2018/2019. Au terme de cette durée initiale, elle sera renouvelée par tacite reconduction.

Après avoir entendu l'exposé de Zohra SOUGMI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 30 juin 2017 relative au Projet Educatif Territorial,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré par 27 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, Mme BASSEZ, Mme MERSALI LALOUPO, M. VOT, M. TRAORE, M. GUILLAUD-BATAILLE) et 6 ne prenant pas part au vote (M. PIARD, M. LAURENT, Mme MATHONNAT, Mme ETIENNE EL MALKI, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT)

DECIDE

**Article unique**

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de prestation avec l'association Coup de Pouce.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE du 11 AVRIL 2019**

**OBJET MIS  
EN DELIBERATION**

**N° 2019-028**

**SOLLICITATION DE  
FINANCEMENTS POUR  
LES TRAVAUX DE  
REFECTION ET  
D'ISOLATION DE  
LA TOITURE DE L'ECOLE  
MATERNELLE JEAN ZAY**

**NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 26  
Représentés..... 7  
Absents ..... 2**

**Le 11 avril 2019 à 20h30** les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 29 mars 2019.

**Membres présents :**

M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme MERSALI LALOUPO, M. LAURENT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme KHABBAZ, M. DEBAH.

**Membres représentés :**

M. GIRIER par Mme BOYAU  
Mme BASSEZ par M. VOT  
Mme ETIENNE EL MALKI par Mme MATHONNAT  
M. TRAORE par Mme MERSALI  
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI  
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ  
Mme BOUCHER par M. BANBUCK

**Membres absents :**

M. GIBLIN  
M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. REISSER

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

**SOLLICITATION DE FINANCEMENTS POUR LES TRAVAUX DE  
REFECTION ET D'ISOLATION DE LA TOITURE DE L'ECOLE MATERNELLE  
JEAN ZAY**

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

L'Ecole maternelle Jean Zay, située au 27 rue de la convention au Kremlin-Bicêtre, a été construite en 1880.

La ville souhaite rénover la toiture afin d'améliorer l'isolation du bâtiment et régler les problèmes d'infiltration en toiture.

En effet, le contexte environnemental soulève de nombreux défis qui se traduisent en orientations et réglementations européennes et nationales. La loi de transition énergétique fixe ainsi comme objectifs :

- Baisse de 20% de consommation finale d'ici 2030, et baisse de 50% d'ici 2050
- Baisse de 40 % d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030,

Pour contribuer à atteindre ces objectifs, et s'inscrire pleinement dans la stratégie du Schéma Régional Climat Air Energie et du Plan Climat Air Energie de la Métropole du Grand Paris qui visent notamment la réduction de consommation d'énergie des bâtiments existants, la Ville s'est donc engagée dans une étude visant à définir un schéma directeur de rénovation énergétique de son patrimoine.

Cette étude, menée par le bureau d'études Alterea, a déjà permis de dresser des diagnostics de performance énergétique accompagnés de préconisations opérationnelles pour l'ensemble des bâtiments communaux.

Ainsi, le diagnostic de performance énergétique amélioré réalisé pour l'école maternelle Jean Zay a démontré que le bâtiment est énergivore et la priorité à réaliser son isolation par la toiture.

Le budget 2019 de la ville prévoit 263 000 € pour cette opération.

Afin de consolider le financement de cette opération, il est proposé au Conseil municipal de solliciter plusieurs financements et d'autoriser le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de chacun des organismes suivants : la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) ; la Préfecture du Val de Marne au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DISL).

\_\_\_\_\_ LE CONSEIL \_\_\_\_\_

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc NICOLLE,  
Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale concernée, avec 1 ne prenant pas part au vote (Mme CHIBOUB),

Après en avoir délibéré par 27 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, Mme BASSEZ, Mme MERSALI LALOUPO, M. VOT, M. TRAORE, M. GUILLAUD-BATAILLE) et 6 ne prenant pas part au vote (M. PIARD, M. LAURENT, Mme MATHONNAT, Mme ETIENNE EL MALKI, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT)

**SOLlicitation DE FINANCEMENTS POUR LES TRAVAUX DE REFECTION ET D'ISOLATION  
DE LA TOITURE DE L'ÉCOLE MATERNELLE JEAN ZAY**

**ANNEXE  
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

| PLAN DE FINANCEMENT                  |            |                                                     |                  |           |
|--------------------------------------|------------|-----------------------------------------------------|------------------|-----------|
| NATURE DES DEPENSES                  | MONTANT HT | RECETTES                                            | MONTANT HT       | %         |
| Travaux de couverture et d'isolation | 220 000 €  | Aides publiques                                     |                  |           |
|                                      |            | Etat – Dotation de Soutien à l'Investissement Local | 80 500 €         | 36,5      |
|                                      |            | Métropole du Grand Paris – FIM                      | 80 500 €         | 36,5      |
|                                      |            | SIPPEREC                                            | 15 000 €         | 7         |
|                                      |            | <i>Sous-total Aides publiques</i>                   | <i>176 000 €</i> | <i>80</i> |
|                                      |            | Autofinancement                                     |                  |           |
|                                      |            | Fonds propres                                       | 28 600 €         | 13        |
|                                      |            | Emprunt                                             | 15 400 €         | 7         |
|                                      |            | <i>Sous-total Autofinancement</i>                   | <i>44 000 €</i>  | <i>20</i> |
| TOTAL                                | 220 000 €  | TOTAL                                               | 220 000 €        | 100       |

*NB : PLAN DE FINANCEMENT SUSCEPTIBLE D'ÊTRE MODIFIÉ EN FONCTION DES TAUX DE SUBVENTION MOBILISABLES PAR FINANCEUR*

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme  
Jean-Marc NICOLLE  
Le Maire



\_\_\_\_\_ DECIDE \_\_\_\_\_

- Article 1 :** D'autoriser le Maire, ou son représentant, à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) ; de la Préfecture du Val de Marne au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DISL) et du SIPPAREC pour l'opération de réfection et d'isolation de la toiture de l'école maternelle Jean Zay.
- Article 2 :** D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération et à la constitution des demandes de subventions et/ou aux conventionnements résultant d'éventuels accords de subvention.
- Article 3 :** D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté en annexe.

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE du 11 AVRIL 2019**

**OBJET MIS  
EN DELIBERATION**

**N° 2019-029**

**SOLLICITATION D'UNE  
SUBVENTION POUR  
L'ACHAT DE VEHICULES  
PROPRES**

**NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 26  
Représentés..... 7  
Absents..... 2**

**Le 11 avril 2019 à 20h30** les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 29 mars 2019.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme MERSALI LALOUPO, M. LAURENT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme KHABBAZ, M. DEBAH.

Membres représentés :

M. GIRIER par Mme BOYAU  
Mme BASSEZ par M. VOT  
Mme ETIENNE EL MALKI par Mme MATHONNAT  
M. TRAORE par Mme MERSALI  
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI  
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ  
Mme BOUCHER par M. BANBUCK

Membres absents :

M. GIBLIN  
M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. REISSER

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

**SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE VEHICULES  
PROPRES**

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte promeut l'acquisition de véhicules propres et fait obligation aux collectivités d'intégrer une part de ces véhicules dans leur parc.

La mairie du Kremlin-Bicêtre s'est déjà engagée dans cette démarche : onze véhicules électriques ont été acquis, ainsi qu'un véhicule utilitaire au gaz naturel de ville (GNV) et quatre vélos électriques.

En cohérence avec cette démarche déjà engagée, la municipalité souhaite sortir de son inventaire les véhicules les plus polluants et renouveler progressivement sa flotte.

Depuis septembre 2016, la création d'un fond d'investissement métropolitain (FIM) a été actée par la Métropole du Grand Paris. Le FIM a vocation à soutenir les projets des communes dans deux domaines de compétence de la métropole : le développement durable et le développement économique.

La ville a d'ores et déjà inscrit dans son budget 2019, 51 000 € pour l'acquisition de deux nouveaux véhicules utilitaires électriques en remplacement de véhicules existants, de deux vélos à assistance électrique et de bornes de recharge électrique.

Afin de consolider le financement de cette démarche, il vous est proposé de solliciter la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) et d'autoriser le maire à déposer un dossier de demande de subvention.

\_\_\_\_\_ LE CONSEIL \_\_\_\_\_

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) adopté par le Conseil métropolitain de la Métropole du Grand Paris le 12 novembre 2018,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale concernée, avec 1 ne prenant pas part au vote (Mme CHIBOUB),

Après en avoir délibéré par 27 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, Mme BASSEZ, Mme MERSALI LALOUPO, M. VOT, M. TRAORE, M. GUILLAUD-BATAILLE) et 6 ne prenant pas part au vote (M. PIARD, M. LAURENT, Mme MATHONNAT, Mme ETIENNE EL MALKI, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT)

\_\_\_\_\_ DECIDE \_\_\_\_\_

**Article 1 :** D'autoriser le Monsieur Le Maire, ou son représentant, à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) instauré par la Métropole du Grand Paris pour l'achat de véhicules propres en vue du renouvellement de la flotte automobile, de vélos à assistance électrique et de bornes de recharge électrique.

**Article 2 :** D'autoriser le Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement résultant d'un éventuel accord de subvention.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** 2019-029 Sollicitation d'une subvention pour l'achat de véhicules propres

**Date de transmission de l'acte :** 18/04/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 18/04/2019

**Numéro de l'acte :** 2019-029 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 094-219400439-20190411-2019-029-DE

**Date de décision :** 11/04/2019

**Acte transmis par :** Cecile VOITELAIN

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE du 11 AVRIL 2019**

**OBJET MIS  
EN DELIBERATION**

**N° 2019-030**

**AUTORISATION DONNEE  
A MONSIEUR LE MAIRE  
DE SIGNER ET DEPOSER  
LES DEMANDES  
D'AUTORISATIONS  
D'URBANISME RELATIVE  
A L'INSTALLATION D'UNE  
CLIMATISATION  
REVERSIBLE A LA PMI**

**NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 26  
Représentés..... 7  
Absents..... 2**

**Le 11 avril 2019 à 20h30** les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 29 mars 2019.

**Membres présents :**

M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme MERSALI LALOUP, M. LAURENT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme KHABBAZ, M. DEBAH.

**Membres représentés :**

M. GIRIER par Mme BOYAU  
Mme BASSEZ par M. VOT  
Mme ETIENNE EL MALKI par Mme MATHONNAT  
M. TRAORE par Mme MERSALI  
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI  
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ  
Mme BOUCHER par M. BANBUCK

**Membres absents :**

M. GIBLIN  
M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. REISSER

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

**AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER ET  
DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME RELATIVE  
A L'INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION REVERSIBLE A LA PMI**

Madame LOEMBE expose au conseil,

La ville dispose d'un local pour accueillir la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et le Centre de planification familiale qui est situé 22, rue du 14 juillet.

Le local a une surface totale au sol de 140 m<sup>2</sup> qui comprend notamment une salle de consultations médicales qui reçoit des femmes enceintes, des familles et leurs nourrissons âgés d'une semaine, une salle de pesée des bébés, des bureaux, des sanitaires et un coin repos-cuisine pour le personnel.

Le problème rencontré aujourd'hui par les utilisateurs des locaux et le public est la régulation et la répartition des températures dans les différents espaces en hiver et en été. En effet, les locaux sont munis de très grandes baies vitrées orientées plein sud, ce qui engendre des températures très élevées l'été et très fraîches l'hiver.

Le système de chauffage existant est électrique. Il est intégré dans le faux plafond sous forme de dalles électriques ponctuelles chauffantes. Ce mode de chauffage est très inconfortable et occasionne des migraines pour le personnel et des malaises chez les jeunes mamans.

Après étude, la solution technique retenue est la pose d'une pompe à chaleur AIR/AIR diffusant de la chaleur ou de la fraîcheur réglable individuellement en fonction des besoins de chacun, des espaces et de l'ensoleillement.

L'unité intérieure sera fixée au mur dans le sous-sol de la PMI avec une grille d'air placée en partie basse de la baie vitrée rue du 14 juillet.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme préalable nécessaire à la réalisation de cette opération.

\_\_\_\_\_ LE CONSEIL \_\_\_\_\_

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Marie-Rose LOEMBE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré par 27 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, Mme BASSEZ, Mme MERSALI LALOUPO, M. VOT, M. TRAORE, M. GUILLAUD-BATAILLE) et 6 ne prenant pas part au vote (M. PIARD, M. LAURENT, Mme MATHONNAT, Mme ETIENNE EL MALKI, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT)

\_\_\_\_\_ DECIDE \_\_\_\_\_

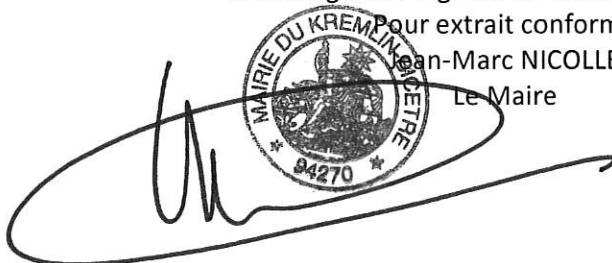
**Article unique :** D'autoriser le Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer et à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme préalable nécessaire à la modification de façade des locaux de la PMI situés au 22, rue du 14 juillet.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J.M. NICOLLE', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DU KREMLIN-BICETRE' around the top and '94270' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a fluid, cursive style.

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE du 11 AVRIL 2019**

**OBJET MIS  
EN DELIBERATION**

**N° 2019-031**

**REAMENAGEMENT DE  
ONZE PRETS GARANTIS  
A KREMLIN BICETRE  
HABITAT OPH ET  
CONVENTIONS  
RELATIVES AU DROIT  
DE RESERVATION ENTRE  
LA COMMUNE DU  
KREMLIN-BICETRE  
ET KREMLIN BICETRE  
HABITAT**

**NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 26  
Représentés..... 7  
Absents..... 2**

**Le 11 avril 2019 à 20h30** les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 29 mars 2019.

**Membres présents :**

M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme MERSALI LALOUPO, M. LAURENT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme KHABBAZ, M. DEBAH.

**Membres représentés :**

M. GIRIER par Mme BOYAU  
Mme BASSEZ par M. VOT  
Mme ETIENNE EL MALKI par Mme MATHONNAT  
M. TRAORE par Mme MERSALI  
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI  
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ  
Mme BOUCHER par M. BANBUCK

**Membres absents :**

M. GIBLIN  
M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. REISSER

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

**REAMENAGEMENT DE ONZE PRETS GARANTIS A KREMLIN BICETRE  
HABITAT OPH ET CONVENTIONS RELATIVES AU DROIT DE RESERVATION  
ENTRE LA COMMUNE DU KREMLIN-BICETRE ET KREMLIN BICETRE  
HABITAT**

Monsieur PETIT expose au conseil,

L'office Public de l'Habitat du Kremlin-Bicêtre a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières de 11 prêts référencés en annexe et présentés ci-dessous, que la Ville avait garantis. La Caisse des dépôts et consignations a accepté le réaménagement de ces crédits, qui se traduit par un allongement de la durée. En conséquence, la commune du Kremlin-Bicêtre est appelée à délibérer en vue d'apporter de nouveau sa garantie pour ces prêts réaménagés.

Par délibération en date du 27 avril 2006, la commune du Kremlin-Bicêtre a garanti à KREMLIN-BICETRE HABITAT OPH un prêt de 404 853 € pour la réhabilitation de l'immeuble 135 rue Gabriel Péri Kremlin-Bicêtre. La durée résiduelle de cet emprunt est allongée à 10 ans (contre 5 ans initialement). Aussi, la garantie de cet emprunt prendra fin en 2027 contre 2022 initialement prévue.

Par délibération en date du 31 mai 2007, la commune du Kremlin-Bicêtre a garanti à KREMLIN-BICETRE HABITAT OPH un prêt de 1 658 667,48 € pour la réhabilitation des Glacis du Fort groupe d'HLM avenue Charles Gide et la réhabilitation des 407 logements du groupe Les Hauts-Martinets. La durée résiduelle de cet emprunt est allongée à 8 ans (contre 3 ans initialement). Aussi, la garantie de cet emprunt prendra fin en 2025 contre 2020 initialement prévue.

Par délibération en date du 31 mai 2007, la commune du Kremlin-Bicêtre a garanti à KREMLIN-BICETRE HABITAT OPH un prêt de 2 026 335,14 € pour la construction de 68 logements P.L.A. rue Séverine. La durée résiduelle de cet emprunt est allongée à 11 ans (contre 6 ans initialement). Aussi, la garantie de cet emprunt prendra fin en 2029 contre 2024 initialement prévue.

Par délibération en date du 31 mai 2007, la commune du Kremlin-Bicêtre a garanti à KREMLIN-BICETRE HABITAT OPH un prêt 6 049 490,56 € pour la construction de 18 logements P.L.A ZAC Danton-Fontainebleau (6 avenue Eugène Thomas) et la réalisation de 92 logements P.L.A 50 rue de E. Reclus (Périchets). La durée résiduelle de cet emprunt est allongée à 19 ans (contre 14 ans initialement). Aussi, la garantie de cet emprunt prendra fin en 2037 contre 2032 initialement prévue.

Par délibération en date du 31 mai 2007, la commune du Kremlin-Bicêtre a garanti à KREMLIN-BICETRE HABITAT OPH un prêt de 6 357 610,28 € pour les réhabilitations de 100 logements Les Glacis du Fort, 407 logements Les Hauts Martinets, 120 logements du groupe Sembat, 148 logements du groupe La Paix, 120 logements du Groupe Bergonié, 20 logements du groupe Les Glacis et 180 logements Les Barnuffles. La durée résiduelle de cet emprunt est allongée à 13 ans (contre 8 ans initialement). Aussi, la garantie de cet emprunt prendra fin en 2031 contre 2026 initialement prévue.

Par délibération en date du 26 novembre 2009, la commune du Kremlin-Bicêtre a garanti à KREMLIN-BICETRE HABITAT OPH un prêt 236 268 € pour la construction de 5 logements PLS 47 rue Benoit Malon dans le cadre d'une acquisition amélioration. La durée résiduelle de cet emprunt est allongée à 27 ans (contre 22 ans initialement). Aussi, la garantie de cet emprunt prendra fin en 2045 contre 2040 initialement prévue.

Par délibération en date du 26 novembre 2009, la commune du Kremlin-Bicêtre a garanti à KREMLIN-BICETRE HABITAT OPH un prêt 1 270 180 € pour des travaux d'amélioration de 616 logements Glacis, Vaillant/Gambetta, Jaurès, Séverine, 6 Thomas, 8Bis, Convention, Périchets. La durée résiduelle de cet emprunt est allongée à 12 ans (contre 7 ans initialement). Aussi, la garantie de cet emprunt prendra fin en 2030 contre 2025 initialement prévue.

Par délibération en date du 18 février 2010, la commune du Kremlin-Bicêtre a garanti à KREMLIN-BICETRE HABITAT OPH un prêt de 1 711 728 € pour la mise aux normes des ascenseurs aux Martinets. La durée résiduelle de cet emprunt est allongée à 17 ans (contre 12 ans initialement). Aussi, la garantie de cet emprunt prendra fin en 2035 contre 2030 initialement prévue.

Par délibération en date du 3 février 2011, la commune du Kremlin-Bicêtre a garanti à KREMLIN-BICETRE HABITAT OPH un prêt de 419 644 € pour la réhabilitation de 30 logements 52/52 bis rue de la Convention. La durée résiduelle de cet emprunt est allongée à 18 ans (contre 13 ans initialement). Aussi, la garantie de cet emprunt prendra fin en 2036 contre 2031 initialement prévue.

Par délibération en date du 30 juin 2016, la commune du Kremlin-Bicêtre a garanti à KREMLIN-BICETRE HABITAT OPH un prêt de 1 877 677 € pour la réhabilitation de 88 parkings rue du 19 mars 1962. La durée

résiduelle de cet emprunt est allongée à 18 ans (contre 13 ans initialement). Aussi, la garantie de cet emprunt prendra fin en 2036 contre 2031 initialement prévue.

Par délibération en date du 30 juin 2016, la commune du Kremlin-Bicêtre a garanti à KREMLIN-BICETRE HABITAT OPH un prêt de 648 538 € pour la réhabilitation de 36 logements au 7 et 10 rue E. Vaillant et Gambetta. La durée résiduelle de cet emprunt est allongée à 28,25 ans (contre 23,25 ans initialement). Aussi, la garantie de cet emprunt prendra fin en 2046 contre 2041 initialement prévue.

Par ailleurs, pour l'ensemble de ces emprunts, les conditions de remboursement anticipé sont désormais indexées sur l'IA SWAP J-40 contre l'IF 6 mois auparavant.

En contrepartie de garantie d'emprunts ou de subventions, le code de la construction et de l'habitation prévoit la possibilité de contracter des obligations de réservation entre la commune et l'organisme d'habitation à loyer modéré.

Par conséquence de la prolongation des garanties d'emprunt, il est prévu de prolonger les droits de réservation détenus par la commune pour chaque programme de KREMLIN-BICETRE HABITAT OPH.

Pour ce faire une mise à jour des droits de réservation est engagée avec KREMLIN-BICETRE HABITAT OPH qui devront faire l'objet de nouvelles conventions de réservation sur chaque programme.

La présente délibération a pour objet de permettre à la commune du Kremlin-Bicêtre d'apporter de nouveau sa garantie pour ces prêts réaménagés.

\_\_\_\_\_ **LE CONSEIL** \_\_\_\_\_

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre PETIT,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le Code civil et notamment l'article 2298 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment son article L. 441-1 ;

Vu la délibération du conseil municipal N°06-042 du 27/04/06 ;

Vu la délibération du conseil municipal N°2007-045 du 31/05/07 ;

Vu la délibération du conseil municipal N°2009-117 du 26/11/09 ;

Vu la délibération du conseil municipal N°2009-118 du 26/11/09 ;

Vu la délibération du conseil municipal N°2010-001 du 18/02/10 ;

Vu la délibération du conseil municipal N°2011-001 du 03/02/11 ;

Vu la délibération du conseil municipal N°2016-082 du 30/06/16 ;

Vu la délibération du conseil municipal N°2016-080 du 30/06/16 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale concernée, avec 3 ne prenant pas part au vote (Mme MERSALI LALOUPO, M. GUILLAUD BATAILLE, Mme KHABBAZ),

Après en avoir délibéré par 25 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, Mme BASSEZ, Mme MERSALI LALOUPO, M. VOT, M. TRAORE, M. GUILLAUD-BATAILLE) et 6 ne prenant pas part au vote (M. PIARD, M. LAURENT, Mme MATHONNAT, Mme ETIENNE EL MALKI, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT) et 2 abstentions (M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB)

\_\_\_\_\_ **DECIDE** \_\_\_\_\_

- Article 1** La commune réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par KREMLIN BICETRE HABITAT OPH auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées. »
- La garantie est accordée pour chaque Ligne du prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.
- Article 2** Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.
- Concernant les Lignes du Prêt Réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.
- Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.
- A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est 0.75%.
- Article 3** La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la commune du Kremlin-Bicêtre s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- Article 4** Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme  
Jean-Marc NICOLLE  
Le Maire



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE du 11 AVRIL 2019**

**OBJET MIS  
EN DELIBERATION**

**N° 2019-032**

**CONSULTATION SUR LE  
PROJET DE ZFE SUR LA  
COMMUNE DE VILLEJUIF**

**Le 11 avril 2019 à 20h30** les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 29 mars 2019.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme MERSALI LALOUP, M. LAURENT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme KHABBAZ, M. DEBAH.

Membres représentés :

M. GIRIER par Mme BOYAU  
Mme BASSEZ par M. VOT  
Mme ETIENNE EL MALKI par Mme MATHONNAT  
M. TRAORE par Mme MERSALI  
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI  
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ  
Mme BOUCHER par M. BANBUCK

Membres absents :

M. GIBLIN  
M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. REISSER

**NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 26  
Représentés..... 7  
Absents..... 2**

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

**CONSULTATION SUR LE PROJET DE ZFE SUR LA COMMUNE  
DE VILLEJUIF**

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Le Conseil Municipal du 21 février 2019 a pris acte de la démarche d'instauration d'une Zone à Faible Emission sur la Ville (ZFE).

Certaines Villes limitrophes au Kremlin-Bicêtre ont également initié une procédure pour l'instauration d'une ZFE sur leur territoire. C'est notamment le cas des Villes de Paris, d'Arcueil et de Gentilly pour lesquelles le Conseil Municipal du 21 février dernier s'était prononcé favorablement.

En effet, conformément au décret n°2016-847 du 28 juin 2016 relatif aux zones à circulation restreinte, la procédure d'instauration d'une ZFE entraîne la consultation pour avis des Conseils Municipaux des communes limitrophes.

Ainsi, la commune de Villejuif sollicite également l'avis du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre. Cet avis sera mentionné dans les visas de l'arrêté instituant la ZFE mais demeure uniquement consultatif.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

\_\_\_\_\_ LE CONSEIL \_\_\_\_\_

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE,

Vu l'article L 2213-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2016-847 du 28 juin 2016 relatif aux zones à circulation restreinte ;

Vu la délibération Métropolitaine du 12 novembre 2018 qui prévoit l'instauration progressive d'une ZFE sur le territoire de la Métropole du Grand Paris à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale concernée, avec 1 ne prenant pas part au vote (Mme CHIBOUB),

Après en avoir délibéré par 22 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM,) et 4 ne prenant pas part au vote (M. PIARD, M. LAURENT, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT) et 7 contre (Mme MATHONNAT, Mme ETIENNE EL MALKI, Mme BASSEZ, Mme MERSALI LALOUPO, M. VOT, M. TRAORE, M. GUILLAUD-BATAILLE),

\_\_\_\_\_ DECIDE \_\_\_\_\_

**Article Unique :** D'émettre un avis favorable au projet d'instauration d'une Zone à Faibles Emissions de la Ville de Villejuif.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE du 11 AVRIL 2019**

**OBJET MIS  
EN DELIBERATION**

**N° 2019-033**

**CONVENTION, ENTRE  
LA VILLE ET LE  
DEPARTEMENT DU VAL  
DE MARNE, RELATIVE  
A L'UTILISATION  
DE L'OUTIL DE  
COORDINATION DES  
CHANTIERS « OLIVIA »**

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL..... **35**

Présents..... **26**  
Représentés..... **7**  
Absents..... **2**

**Le 11 avril 2019 à 20h30** les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 29 mars 2019.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme MERSALI LALOUP, M. LAURENT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme KHABBAZ, M. DEBAH.

Membres représentés :

M. GIRIER par Mme BOYAU  
Mme BASSEZ par M. VOT  
Mme ETIENNE EL MALKI par Mme MATHONNAT  
M. TRAORE par Mme MERSALI  
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI  
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ  
Mme BOUCHER par M. BANBUCK

Membres absents :

M. GIBLIN  
M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. REISSER

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

**CONVENTION, ENTRE LA VILLE ET LE DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE, RELATIVE A L'UTILISATION DE L'OUTIL DE COORDINATION DES CHANTIERS « OLIVIA »**

Monsieur REISSER expose au conseil,

Depuis le démarrage des chantiers du Grand Paris Express (GPE) en 2015, le département du Val de Marne a constaté des impacts significatifs sur la circulation au Kremlin-Bicêtre et plus largement sur l'ensemble du département.

Ces chantiers doivent se terminer selon les sites entre 2024 et 2030, au niveau de notre département.

En parallèle, de nombreux autres chantiers sont menés sur la commune, sur cette même période (constructions immobilières, aménagement de voirie, travaux des concessionnaires, etc.)

L'impact de ces chantiers importants engendre nécessairement des perturbations sur les conditions de circulation de nos concitoyens et pour tous les usagers de notre ville qui ne doivent en aucun cas être négligées.

C'est la raison pour laquelle la commune participe, depuis 2017, avec six autres villes du département, au groupe de travail instauré avec le soutien de la Société du Grand Paris et la Région Ile-de-France, intitulé « Démarche Circulation » qui vise à :

- Partager une vision globale de l'ensemble des chantiers sur cette période
- Identifier et analyser leurs impacts sur la circulation
- Proposer des actions d'accompagnement visant à réduire la gêne pour trois cibles : la circulation générale, les transports en commun et les camions des chantiers.

Dans ce cadre, le département pilote le développement d'un outil collaboratif de coordination des chantiers (OLIVIA). Celui-ci permettra de centraliser et rendre accessible sur une même plateforme les informations sur les chantiers programmés et ainsi permettre aux communes concernées d'instruire les demandes d'arrêtés de modification provisoire de la circulation en ayant une vision globale des incidences pour les usagers et les résidents.

Cet outil et la formation des agents sont mis à la disposition des villes qui souhaitent l'utiliser, à titre gratuit, avec comme enjeu notre participation à l'amélioration de la circulation localement comme au plan départemental.

Aussi et compte tenu de ces éléments, il est proposé que la ville acte l'utilisation de cet outil qui permettra aux services municipaux de mieux gérer les demandes d'arrêtés de voirie et de pouvoir transmettre des informations en temps réel sur les incidences des chantiers sur la circulation.

\_\_\_\_\_ LE CONSEIL \_\_\_\_\_

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pascal REISSER,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget communal ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale concernée, avec 1 ne prenant pas part au vote (Mme KHABBAZ),

Après en avoir délibéré par 27 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, Mme BASSEZ, Mme MERSALI LALOUPO, M. VOT, M. TRAORE, M. GUILLAUD-BATAILLE) et 6 ne prenant pas part au vote (M. PIARD, M. LAURENT, Mme MATHONNAT, Mme ETIENNE EL MALKI, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT)

\_\_\_\_\_ DECIDE \_\_\_\_\_

**Article Unique :** D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la Convention relative à l'utilisation de l'outil de coordination des chantiers « OLIVIA » avec le Département, ainsi que tout autre document y afférant.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



# REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**SEANCE du 11 AVRIL 2019**

#### **OBJET MIS EN DELIBERATION**

**N° 2019-034**

#### **AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION ANNUELLE AVEC LE CENTRE D'INFORMATIONS, DE DOCUMENTATION, D'ETUDES ET DE FORMATION DES ELUS (CIDEFE)**

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL..... 35

Présents..... 26  
Représentés..... 7  
Absents..... 2

Le 11 avril 2019 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 29 mars 2019.

#### Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme MERSALI LALOUPO, M. LAURENT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme KHABBAZ, M. DEBAH.

#### Membres représentés :

M. GIRIER par Mme BOYAU  
Mme BASSEZ par M. VOT  
Mme ETIENNE EL MALKI par Mme MATHONNAT  
M. TRAORE par Mme MERSALI  
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI  
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ  
Mme BOUCHER par M. BANBUCK

#### Membres absents :

M. GIBLIN  
M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. REISSER

#### **OBJET MIS EN DELIBERATION :**

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION ANNUELLE AVEC LE CENTRE D'INFORMATIONS, DE DOCUMENTATION, D'ETUDES ET DE FORMATION DES ELUS (CIDEFE)**

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Association Loi 1901 à but non lucratif, déclarée le 10 Octobre 1980 – Journal Officiel du 28 octobre 1980, le CIDEFE (Centre d'Informations, de Documentation, d'Etudes et de Formation des élus), est une association au service des élus.

Cette association se compose notamment d'antennes, véritables relais départementaux permettant d'assurer un service de qualité au plus près des élus locaux.

Le Cidefe dispose d'un Conseil scientifique, organe consultatif, composé de personnalités hautement représentatives de domaines d'activité et de recherche qui croisent, complètent et enrichissent les champs multiples de compétences et de préoccupations des collectivités territoriales.

Agréé pour la formation des élus locaux, le Cidefe organise des sessions d'études et de réflexion sur des questions auxquelles sont confrontés les élus locaux dans l'exercice de leur mandat.

Nationales ou décentralisées, ces sessions conjuguent analyses présentées par des élus, des cadres territoriaux, des juristes, des universitaires....et échanges d'expériences entre participants.

Aussi, je vous propose d'autoriser le Maire à signer la convention annuelle avec l'association Centre d'Informations, de Documentation, d'Etudes et de Formation des élus.

\_\_\_\_\_ **LE CONSEIL** \_\_\_\_\_

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget communal ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale concernée, avec 1 ne prenant pas part au vote (Mme KHABBAZ),

Après en avoir délibéré par 23 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, Mme BASSEZ, Mme MERSALI LALOUPO, M. VOT, M. TRAORE, M. GUILLAUD-BATAILLE) et 6 ne prenant pas part au vote (M. PIARD, M. LAURENT, Mme MATHONNAT, Mme ETIENNE EL MALKI, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT) et 4 abstentions (M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM)

\_\_\_\_\_ **DECIDE** \_\_\_\_\_

- Article 1** D'autoriser le Maire à signer la convention annuelle avec le Centre d'Informations, de Documentation, d'Etudes et de Formation des élus (CIDEFE).
- Article 2** D'inscrire le montant annuel de 5400 € TTC sur la ligne budgétaire Chapitre 65 – Fonction 020 – Nature 6535 – Antenne 003.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE du 11 AVRIL 2019**

**OBJET MIS  
EN DELIBERATION**

**N° 2019-035**

**RESSOURCES HUMAINES  
– RENOUVELLEMENT  
DES CONVENTIONS DE  
MUTUALISATION D'UNE  
ASSISTANTE SOCIALE ET  
D'UNE PSYCHOLOGUE  
DU TRAVAIL POUR LE  
PERSONNEL AVEC  
L'ETABLISSEMENT  
PUBLIC TERRITORIAL  
GRAND ORLY SEINE  
BIEVRE**

**NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 26  
Représentés..... 7  
Absents..... 2**

**Le 11 avril 2019 à 20h30** les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 29 mars 2019.

**Membres présents :**

M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme MERSALI LALOUP, M. LAURENT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme KHABBAZ, M. DEBAH.

**Membres représentés :**

M. GIRIER par Mme BOYAU  
Mme BASSEZ par M. VOT  
Mme ETIENNE EL MALKI par Mme MATHONNAT  
M. TRAORE par Mme MERSALI  
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI  
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ  
Mme BOUCHER par M. BANBUCK

**Membres absents :**

M. GIBLIN  
M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. REISSER

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

**RESSOURCES HUMAINES – RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE  
MUTUALISATION D'UNE ASSISTANTE SOCIALE ET D'UNE  
PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL POUR LE PERSONNEL AVEC  
L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY SEINE BIEVRE**

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

En 2008, la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre a mis à disposition des villes membres de l'agglomération un service d'assistance sociale à destination du personnel des villes, qui comprend une assistante sociale et une psychologue du travail.

Il appartenait à chaque collectivité d'adhérer à ce service, la ville du Kremlin-Bicêtre a souhaité dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009 s'inscrire dans cette démarche de mutualisation des moyens.

Ces deux professionnelles sont devenues des actrices essentielles dans l'accompagnement des agents, en tant qu'appui auprès des directions et des ressources humaines et participent à des instances de travail internes.

Pour rappel, l'assistante sociale assure les fonctions suivantes :

- accueil, information et accompagnement des agents et de leurs familles pour toutes difficultés en matières sociale, économique, psychologique où de santé les concernant ;
- constitution de dossiers à caractère social et intervention auprès des organismes concernés ;
- participation active aux groupes de travail internes (agents en congés de maladie, d'accident du travail, reclassement) en partenariat avec les autres professionnels concernés (médecine de prévention, psychologue du travail, chargé de mission en hygiène et sécurité);
- assister les DRH en matière de suivi et d'accompagnement d'agents ;
- établir un bilan annuel d'activité.

Afin de garantir les moyens d'exercice de la mission, la répartition de son temps de travail est établie de la manière suivante :

- 50% du temps est consacré à l'accueil physique dans la collectivité ou au domicile des agents
- 30% du temps est consacré aux missions administratives
- 20% du temps est consacré aux missions de conseils et réunions.

La collectivité a choisi 2 demi-journées d'intervention hebdomadaires pour l'année civile. La ½ journée d'intervention est facturée à la collectivité, selon la délibération prise par l'établissement public territorial du 19 décembre 2017, à 110 € TTC.

La psychologue du travail, quant à elle, assure les fonctions suivantes :

- d'intervenir en tant que conseil sur tous les aspects organisationnels du travail : élaboration de diagnostics, proposition de changement et appui au changement, mise en adéquation entre les compétences individuelles, les missions et les profils de poste , et les aspects qualitatifs du travail (motivation, nouveaux modes de travail...);
- de jouer un rôle de prévention, de conseil et de médiateur dans tous les conflits ou situations de blocages dans les services ;
- de participer aux groupes de travail internes de prévention sur les questions en matière d'accidents du travail, de reclassements, de pathologies professionnelles en partenariat avec les autres professionnels concernés (médecine de prévention, assistante sociale, chargé de mission en hygiène et sécurité) ;
- de participer aux projets de la collectivité en matière d'évolution individuelle ou collective : plan de formation, GPEEC, bilan de compétences, définition des profils de poste....

Afin de garantir les moyens d'exercice de la mission, la répartition de son temps de travail est établie de la manière suivante :

- 50% du temps est consacré à l'accueil physique dans la collectivité
- 50% du temps est consacré aux missions administratives et de conseil.

La collectivité a choisi une demi-journée d'intervention hebdomadaire plus deux demi-journées d'intervention mensuelle pour l'année civile. La ½ journée d'intervention est facturée à la collectivité selon la délibération prise par l'établissement public territorial du 19 décembre 2017, à 120 € TTC.

L'étude approfondie sur les besoins de chacune des villes membres actuellement concernées par cette mutualisation, permet de renouveler les deux conventions existantes pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Je vous demande de bien vouloir autoriser le renouvellement des conventions de mutualisation d'une assistante sociale et d'une psychologue pour le personnel avec l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre et autoriser le Maire à signer les conventions de renouvellement.

\_\_\_\_\_ LE CONSEIL \_\_\_\_\_

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilité locales et notamment son article 166 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre du 15 décembre 2008 portant approbation de la mutualisation du service d'assistante sociale au sein des villes de l'agglomération ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2008 approuvant des conventions type d'adhésion pour le service d'assistance sociale pour le personnel avec la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre,

Vu les délibérations de l'ex Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre du 29 septembre 2014 portant renouvellement de la mutualisation d'une assistante sociale et d'une psychologue du travail au sein des villes de l'agglomération ;

Vu les conventions d'adhésion pour le service d'assistance sociale des 16 avril 2015 avec la ville du Kremlin Bicêtre, du 5 juin 2015 avec la ville de Villejuif, du 3 décembre 2015 avec la ville de Fresnes ;

Vu les conventions d'adhésion pour le service de psychologue du travail du 16 avril 2015 avec la ville du Kremlin Bicêtre, du 5 juin 2015 avec la ville de Villejuif ;

Vu la délibération de l'ex Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre du 9 novembre 2015 fixant les taux de remboursement des vacances pour le service d'assistance sociale et de psychologue du travail ;

Vu la délibération du conseil territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre du 26 mars 2019 portant renouvellement des conventions de mutualisation des assistantes sociales et de la psychologue du travail entre l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et les villes de Fresnes, du Kremlin-Bicêtre et de Villejuif (communes membres de l'ex Communauté d'agglomération du Val de Bièvre) du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre du 21 décembre 2017 portant renouvellement des conventions de mutualisation d'une assistante sociale et d'une psychologue du travail pour le personnel avec l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018 ;

Vu la délibération du conseil territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre du 26 juin 2018 portant reconduction des conventions de mutualisation des assistantes sociales et de la psychologue du travail entre l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et les villes de Fresnes, du Kremlin-Bicêtre et de Villejuif (communes membres de l'ex Communauté d'agglomération du Val de Bièvre) du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2018 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre du 28 juin 2018 portant renouvellement des conventions de mutualisation d'une assistante sociale et d'une psychologue du travail pour le personnel avec l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2018 ;

Vu la délibération du conseil territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre du 26 mars 2019 portant reconduction des conventions de mutualisation des assistantes sociales et de la psychologue du travail entre l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et les villes de Fresnes, du Kremlin-Bicêtre et de Villejuif (communes membres de l'ex Communauté d'agglomération du Val de Bièvre) pour une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale concernée, avec 1 ne prenant pas part au vote (Mme KHABBAZ),

Après en avoir délibéré par 27 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, Mme BASSEZ, Mme MERSALI LALOUPO, M. VOT, M. TRAORE, M. GUILLAUD-BATAILLE) et 6 ne prenant pas part au vote (M. PIARD, M. LAURENT, Mme MATHONNAT, Mme ETIENNE EL MALKI, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT)

\_\_\_\_\_ DECIDE \_\_\_\_\_

- Article 1** D'autoriser le renouvellement des conventions de mutualisation d'une assistante sociale et d'une psychologue du travail pour le personnel avec l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- Article 2** D'autoriser le Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de mutualisation.
- Article 3** D'inscrire les crédits correspondants au budget primitif de la ville.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE du 11 AVRIL 2019**

**OBJET MIS  
EN DELIBERATION**

**N° 2019-036**

**RESSOURCES HUMAINES  
– MODIFICATION DU  
TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Le 11 avril 2019 à 20h30** les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 29 mars 2019.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme MERSALI LALOUP, M. LAURENT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme KHABBAZ, M. DEBAH.

Membres représentés :

M. GIRIER par Mme BOYAU  
Mme BASSEZ par M. VOT  
Mme ETIENNE EL MALKI par Mme MATHONNAT  
M. TRAORE par Mme MERSALI  
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI  
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ  
Mme BOUCHER par M. BANBUCK

Membres absents :

M. GIBLIN  
M. WEBER-GUILLOUET

**NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL..... 35**

**Présents..... 26  
Représentés..... 7  
Absents..... 2**

Secrétaire de séance : M. REISSER

**OBJET MIS EN DELIBERATION :**

**RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES  
EFFECTIFS**

Monsieur NICOLLE expose au conseil,

Il vous est proposé ce jour, une modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> avril 2019, afin de permettre de nommer des agents ayant réussi des concours, ayant bénéficié de promotion interne et afin d'effectuer les recrutements sur les grades correspondants aux personnes recrutées.

En outre, le tableau des effectifs est modifié suite au décret n° 2017-902 du 09 mai 2017 avec effet au 1<sup>er</sup> février 2019 portant statut particulier des cadres d'emplois des Educateurs territoriaux de Jeunes Enfants et des Assistants Sociaux Education. Ce décret modifie la catégorie de ces cadres d'emplois de la catégorie B vers la catégorie A.

Pour ce faire, il convient de procéder à des transformations de postes existants.

Il s'agit de transformer :

- 1 poste d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe en 1 poste d'attaché
- 1 poste d'agent de maîtrise en 1 poste de technicien
- 5 postes d'éducateurs de jeunes enfants catégorie B en 5 postes d'éducateur de jeunes enfants 2<sup>ème</sup> classe catégorie A
- 2 postes d'éducateur de jeunes enfants principaux catégorie B en 2 postes d'éducateur de jeunes enfants 1<sup>ère</sup> classe catégorie A
- 1 poste d'assistant socio-éducatif catégorie B en 1 poste d'assistant socio-éducatif 2<sup>ème</sup> classe catégorie A
- 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe en 1 poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe en 1 poste d'adjoint technique

\_\_\_\_\_ LE CONSEIL \_\_\_\_\_

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants

Vu le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n°2010-1357 du 09 novembre 2010 portant statut particulier des techniciens territoriaux ;

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale concernée, avec 1 ne prenant pas part au vote (Mme KHABBAZ),

Après en avoir délibéré par 25 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M.ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, Mme BASSEZ, Mme MERSALI LALOUPPO, M. VOT, M. TRAORE, M. GUILLAUD-BATAILLE), 6 ne prenant pas part au vote (M. PIARD, M. LAURENT, Mme MATHONNAT, Mme ETIENNE EL MALKI, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT) et 2 abstentions (Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE),

**Article 1** D'approuver la modification du tableau des effectifs selon les modalités définies aux articles suivants.

**Article 2** De créer les postes suivants :

- 1 poste d'attaché
- 1 poste de technicien
- 2 postes d'éducateur de jeunes enfants 1<sup>ère</sup> classe catégorie A
- 5 postes d'éducateur de jeunes enfants 2<sup>ème</sup> classe catégorie A
- 1 poste d'assistant socio-éducatif 2<sup>ème</sup> classe catégorie A
- 1 poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique

**Article 3** De supprimer les postes suivants :

- 1 poste d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 2 postes d'éducateur de jeunes enfants principal catégorie B
- 5 postes d'éducateur de jeunes enfants catégorie B
- 1 poste d'assistant socio-éducatif catégorie B
- 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



# REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

#### SEANCE du 11 AVRIL 2019

#### OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2019-037

#### VŒU CONTRE LA REFORME BLANQUER ET SES CONSEQUENCES POUR NOS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

NOMBRE DE MEMBRES  
COMPOSANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL..... 35

Présents..... 26  
Représentés..... 7  
Absent..... 2

Le 11 avril 2019 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 29 mars 2019.

#### Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme MERSALI LALOUP, M. LAURENT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme KHABBAZ, M. DEBAH.

#### Membres représentés :

M. GIRIER par Mme BOYAU  
Mme BASSEZ par M. VOT  
Mme ETIENNE EL MALKI par Mme MATHONNAT  
M. TRAORE par Mme MERSALI  
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI  
Mme MORGANT par Mme KHABBAZ  
Mme BOUCHER par M. BANBUCK

#### Membres absents :

M. GIBLIN  
M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. REISSER

#### OBJET MIS EN DELIBERATION :

VŒU CONTRE LA REFORME BLANQUER ET SES CONSEQUENCES POUR  
NOS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Monsieur BANBUCK expose au conseil,

Vœu présenté par Rose Alessandrini, Jean-François Banbuck, Ghislaine Bassez, Sarah Benbelkacem, Cécile Boucher, Lina Boyau, Bernard Chappellier, Farid Debah, Geneviève Etienne-El Malki, Laurent Girier, Fabien Guillaud-Bataille, Saïd Hassani, Ghania Lateb, Jean-Luc Laurent, Rose Marie Loembé, Ludwig Loison-Robert, Paule Mathonnat, Nadia Mersali-Laloupo, Jean-Marc Nicolle, Jean-Pierre Petit, Estéban Piard, Carole Poisat, Monique Raffaëlli, Pascal Reisser, Vincent Rousseau, Didier Roussel, Zohra Sougmi, Ibrahima Traoré, Didier Vot.

*Deux vœux ont été déposés pour dénoncer les attaques contre l'Éducation nationale que représente le projet de réforme portée par Jean-Michel Blanquer.*

*Ce vœu résulte d'une démarche commune d'élus du Kremlin-Bicêtre, décidés à lutter contre les conséquences d'une telle réforme pour nos établissements scolaires.*

### **Contre la réforme Blanquer et ses conséquences pour nos établissements scolaires**

Le projet de loi dit « pour une école de la confiance » et porté par le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer est entré en discussion à l'Assemblée nationale le 11 février dernier. Son contenu ainsi que l'absence de concertation préalable rendent son intitulé d'autant plus ironique. L'objectif affiché de renforcer l'École républicaine et la vocation égalitaire de l'éducation est lui-même mal engagé, tant cette loi risque de produire une École à deux vitesses.

Notre échelon communal est directement concerné par les changements visant les écoles maternelles et élémentaires, mais se préoccupe aussi de la question des collèges et lycées pour lesquels le conseil municipal s'était déjà engagé en soutenant le recrutement indispensable de personnels manquants.

La création d'établissements publics locaux d'enseignement international d'une part, et le rapprochement d'écoles élémentaires avec le collège de secteur d'autre part figurent parmi les mesures les plus préoccupantes de ce projet de loi.

Les premiers devront accueillir des élèves de la maternelle à la terminale dans une optique d'excellence et d'attractivité internationale. Le ministre lui-même prévoit la création d'au moins une de ces écoles par académie. Le niveau de langue étant un critère central pour l'inscription des enfants, il est à redouter que ces établissements internationaux soient marqués par une absence criante de mixité sociale en favorisant les élèves ayant eu l'opportunité d'effectuer des séjours linguistiques. La possibilité de financement privé de ces établissements via l'Union européenne, des dons et des legs privés pose également question, dans la mesure où cela introduirait une concurrence nuisible vis-à-vis des établissements publics du second degré. L'égalité des enfants à travers l'éducation en serait la grande perdante, d'un point de vue tant social que territorial.

La création envisagée d'établissements publics de savoirs fondamentaux induit quant à elle la possibilité qu'un collège s'associe à plusieurs écoles élémentaires dans une même structure. Or cela fait planer un sérieux risque quant à l'avenir des directions d'écoles élémentaires concernées. Les enseignants eux-mêmes se retrouveront alors sous la coupe de l'autorité du principal de collège. Celui-ci sera le seul chef d'établissement, alors que ses fonctions sont par nature très différentes de celles d'un directeur d'école qui dispense cours et animations au-delà des questions administratives. Les réorganisations induites font redouter des baisses d'effectifs parmi les professeurs du premier degré, en plus des conséquences sur l'enseignement et l'encadrement des élèves en classes élémentaires.

De même, en plus d'une supposée « exemplarité » visant à dévoyer le devoir de réserve des enseignants, ceux-ci risquent de voir leur profession se précariser. Les assistants d'éducation (surveillants) préparant les concours pourront être recrutés pendant 3 ans en dispensant eux-mêmes des cours. Ce qui est à l'opposé d'une volonté de revaloriser la vocation et le statut d'enseignant.

Enfin, l'abaissement à 3 ans de l'âge de scolarisation obligatoire a pour conséquence un financement des écoles maternelles privées sous contrat par les collectivités locales, alors que ce n'est pas le cas actuellement. Or, selon l'étude d'impact de la loi, seulement 26 000 enfants sont concernés, car l'immense majorité des

enfants de 3 ans est déjà scolarisée. Le Comité d'action laïque envisage un coût total pour les collectivités de 150 millions d'euros, qui seront versés à des écoles privées.

Au Kremlin-Bicêtre, la convention renouvelée en 2017 avec l'école privée Jeanne d'Arc prévoit un montant de 933 € par élève kremlinois scolarisé en école élémentaire, ce qui représente un coût de 117 558 € pour l'année 2019. S'ajoutera demain, en cas d'adoption de la loi en l'état, une subvention de fonctionnement complémentaire pour les élèves kremlinois scolarisés en maternelle. À l'heure où les collectivités sont exsangues et où les recettes n'ont cessé de diminuer ces dernières années, cette charge financière supplémentaire grèverait le budget de la commune au détriment d'autres actions qu'elle pourrait mener dans le cadre de ses compétences.

Récemment, le Ministre de l'Éducation nationale s'est dit ouvert, dans la presse, à des « amendements » à son projet de loi. Le débat parlementaire n'est pas encore clos et les modifications souhaitées par les professeurs, les parents et les collectivités doivent être plus que jamais portées publiquement.

Par ce vœu, le conseil municipal du Kremlin-Bicêtre rappelle son attachement à une École de la République publique, gratuite et laïque. Il s'associe aux enseignants, directeurs d'écoles et parents d'élèves dans leur mobilisation contre ce texte. Il dénonce les attaques dont l'École de la République fait aujourd'hui l'objet de la part du Gouvernement et s'oppose à toute création d'établissements publics des savoirs fondamentaux au Kremlin-Bicêtre. Il souhaite enfin faire part au Ministre de l'Éducation nationale de sa plus vive opposition à sa proposition de financement par les collectivités locales des écoles maternelles privées sous contrat.

\_\_\_\_\_ LE CONSEIL \_\_\_\_\_

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BANBUCK,

Vu le règlement intérieur du conseil municipal,

Après en avoir délibéré par 29 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. LAURENT, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme ETIENNE-EL MALKI, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, Mme BASSEZ, Mme MERSALI LALOUPO, M. GUILLAUD BATAILLE, M. TRAORE, M. VOT),  
et 4 ne prenant pas part au vote (Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT),

\_\_\_\_\_ DECIDE \_\_\_\_\_

**Article unique :** D'adopter le vœu « **Contre la réforme Blanquer et ses conséquences pour nos établissements scolaires** » présenté en conseil municipal.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme  
Jean-Marc NICOLLE  
Le Maire

